



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N° 23-57 / MEA / DGEN

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE

PAPEETE, le 23/01/2023

AVIS DE CONSULTATION DE MARCHÉ EN PROCÉDURE ADAPTEE

La direction générale de l'économie numérique – DGEN, lance un **avis de consultation de marché en procédure adaptée** relatif à **l'analyse des éléments de détermination des tarifs de référence d'interconnexion de l'opérateur public ONATi pour les années 2024 et 2025 et à l'étude des perspectives d'évolution du cadre réglementaire relative à la détermination de ces tarifs.**

Les objectifs de cette prestation de service sont d'analyser conformément aux dispositions du code des postes et télécommunications en vigueur en Polynésie française, les éléments transmis par l'opérateur public ONATi pour la détermination et l'approbation de ses six tarifs de référence d'interconnexion (TRI) pour les années 2024 et 2025 (tarif du service de la téléphonie fixe, tarif du service de capacité du câble Honotua international, tarif du service de capacité du câble Honotua domestique, tarif du service de capacité du câble international Manatua, tarif du service de capacité du câble Natitua, tarif du service de capacité du câble Natitua Sud).

Cette prestation consiste également en l'accompagnement de la DGEN pour identifier les possibles évolutions réglementaires qui peuvent être envisagées concernant les règles de détermination et de régulation de ces tarifs.

Les travaux attendus pour cette étude sont :

- L'élaboration d'un rapport d'analyse pour chaque TRI de l'opérateur public ;
- L'élaboration d'un rapport d'analyse présentant les possibles évolutions réglementaires du cadre juridique actuel.

Le document de consultation est disponible dans les locaux de la DGEN, situés immeuble Toriki, rue Dumont D'Urville, au 1^{er} étage, commune de Papeete, ou peut être téléchargé sur www.dgen.pf

Pour tout renseignement administratif et technique, veuillez prendre l'attache de Tevaite PUGIN, tevaite.pugin@administration.gov.pf

La date limite de manifestation d'intérêt est fixée au **lundi 30 janvier 2023 à 12 heures** (heure de Tahiti) à la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) par voie électronique.

La date limite de réception des offres est fixée au **lundi 27 février 2023 à 8 heures**, (heure de Tahiti), à la Direction générale de l'économie numérique (DGEN) ou par voie électronique.

Les offres seront analysées selon les conditions fixées dans le document de consultation et selon les critères suivants :

1. Compréhension des enjeux, démarche et méthodologie proposée
2. Expertise de l'entreprise et de l'équipe proposée
3. Montant de la prestation : Prix acceptables
4. Capacités logistiques (adaptabilité, délais de réalisation et livraison, déplacements éventuels en Polynésie française...)

Les candidats seront informés du résultat de la consultation par voie de courrier électronique.

